

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 294

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », à noter la suite d'une enquête qui se révèle être particulièrement d'actualité, si l'on en croit les rumeurs faisant état d'un assouplissement prochain de la doctrine d'apartheid en Afrique du Sud : le reportage de Peter Niesewand sur la lutte des rebelles rhodésiens contre le régime de Ian Smith montre que la « contagion » n'a en tout cas pas gagné Salisbury en fait d'égalité raciale. Dans le même numéro, le point d'une affaire qui n'a pas fini de faire couler de l'encre, au moins outre-Sarine : l'intervention des professeurs Beck et Peyer pour empêcher la parution aux éditions Huber à Frauenfeld d'une somme sur les mouvements ouvriers en Suisse, une somme concoctée par le groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier (à Zurich).

Les osselets

Si pleine
Est la nature
Qu'en elle
Vie et Mort
Gagnent
Inexplicablement.

Au jeu des osselets
L'une est amas
De l'autre.

Et laquelle
On ne sait.

Gilbert Trolliet

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quand l'exilé Victor Hugo trouvait une tribune à Lausanne

D'une circulaire adressée à la presse par le Comité préparatoire suisse de la Conférence internationale pour la libération des prisonniers politiques au Sud-Vietnam (composé pour une large part d'organisations humanitaires et d'organisations d'églises), je tire ces lignes, qui donnent à réfléchir :

Genève sous l'aile du Conseil fédéral

« (...) Dans sa déclaration du 16.10.1974, en prétendant justifier les refus de visas qui ont frappé les ex-prisonniers politiques membres d'organisations de la troisième composante et du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam, le Conseil fédéral estime que « Genève — centre de conférences internationales et de négociations — ne doit pas devenir une plateforme de propagande pour des mouvements parallèles ou marginaux en lutte contre le gouvernement de leur pays ». Le Conseil fédéral ignore ainsi délibérément la qualité conférée par l'Accord de Paris sur le Vietnam de janvier 1973 à la troisième composante et au GRP de la République du Sud-Vietnam comme représentants légitimes de la population du Sud-Vietnam.

Un gouvernement « parallèle » très officiel

» Dans cette même déclaration, le Conseil fédéral « estime qu'il n'est pas souhaitable qu'un gouvernement parallèle non officiel se manifeste dans notre pays par la bouche d'orateurs mandatés par lui ». N'est-il pas osé de la part d'un gouvernement qui prétend appliquer une neutralité active de traiter de « gouvernement parallèle » non officiel le GRP — reconnu par l'Ac-

cord de Paris comme l'un des deux gouvernements légitimes du Sud-Vietnam, sur le même plan que celui de Saigon ; — reconnu par 38 pays dès septembre 1973 ; — reconnu comme représentant authentique de la population du Sud-Vietnam à la Conférence au sommet des pays non-alignés qui a réuni 80 pays à Alger en septembre 1973 ?

» Rappelons qu'après avoir obtenu l'autorisation de tenir le forum-témoignage (hearing) des 13-14 octobre, à Genève, notre comité s'est vu signifier au dernier moment l'interdiction de visas pour les délégués vietnamiens, après que le Département politique fédéral nous eût pourtant fait savoir qu'il ne voyait aucun inconvénient à la tenue de ce forum.

Troublant !

» (...) Il est pour le moins troublant que ce revirement ait coïncidé, à quelques jours près, à la tenue à Paris le 17 octobre de la réunion de la Banque mondiale, qui avait pour objet la décision d'une aide multilatérale au régime de Thieu... »

Soyons optimistes ! Pensons que ce revirement a coïncidé plutôt avec l'approche de la votation sur l'initiative de l'Action nationale. Et espérons que désormais, comme cela a été le cas dans la question des réfugiés chiliens menacés d'expulsion, le Conseil fédéral va revoir une politique qui n'est pas conforme à nos traditions. En 1870 — pour ne citer qu'un exemple — Victor Hugo exilé et virulent adversaire du gouvernement officiel de Napoléon III, était autorisé à prendre la parole à Lausanne...

J. C.